



DECLARATION LIMINAIRE DU SNUipp-FSU 64 CAPD du 3 mai 2016

Nous vivons une période surprenante.

Ainsi le code du travail serait un « verrou » à l'emploi et la généralisation de la précarité permettrait de redonner une confiance et de relancer la croissance.

Pourtant, les pays sans code du travail ne connaissent pas le plein emploi.

C'est pourtant ce que tente de nous faire croire le projet de loi El Kohmri, présenté ce jour à l'assemblée nationale. Ce projet constitue une régression sociale inacceptable, visant à remettre en cause l'égalité de droit et de traitement. L'abandon du niveau national et le contournement des négociations avec les syndicats permettra sans nul doute des propositions locales soumises à la pression du licenciement ou au chantage de la délocalisation.

Quel rapport avec l'Education Nationale et cette CAPD, nous direz-vous ?

D'une part, le SNUipp-FSU n'est pas dupe : l'alignement sur les « non-droits » du privé sera rapidement de mise pour la fonction publique (si privilégiée c'est bien connu). L'augmentation du temps de travail pour commencer, puis l'inversion de la hiérarchie des normes seront appliquées aux enseignant-es comme aux autres.

L'individualisation des parcours que les postes à profil sous-tendent en sont déjà les premiers pas.

D'autre part, c'est le projet de société que cette réforme implique que le SNUipp-FSU tient ici à dénoncer. Nous éduquons nos élèves dans un esprit d'émancipation citoyenne et d'intérêt collectif, non pour les destiner à une société de plus en plus précaire et ultra-individualiste.

De plus, la loi de « protection de la Nation » votée le 10 février qui inscrit dans la Constitution l'état d'urgence et la déchéance de nationalité crée un climat de suspicion et de défiance contraire aux valeurs de confiance et de tolérance portées par l'école.

Enfin, ce projet de loi a mis à jour ce que représente la perte d'un emploi au-delà de celle des revenus : la perte d'un savoir, d'une histoire, d'un investissement, d'un métier. Or, l'Education nationale n'échappe pas à cette déconsidération professionnelle.

Pour exemple, le mouvement départemental, année après année, montre les limites au droit à la mutation : les possibilités de changer de postes se restreignent à chaque nouveau mouvement ; des collègues en fermeture perdent une titularisation en ne retrouvant aucun poste à ce premier mouvement, d'autres, 10 ans après leur titularisation dans le métier, ne trouvent toujours pas de postes à titre définitif. Cette forme de précarité, évidemment toute relative face à des personnels en contrat extrêmement fragile, met tout de même à mal l'engagement des collègues sur des écoles où ils ne restent qu'à l'année. Quant aux mutations interdépartementales, elles sont devenues une cause de souffrance plus que de satisfaction. Alors qu'à peine 4% des collègues obtiennent une mutation pour le 64, le Ministère préfère ne donner qu'un seul ineat supplémentaire que de revenir sur ses critères lors du groupe de travail national.

A l'heure où l'on trace le bilan de la refondation au Ministère, le temps de travail invisible reste peu reconnu avec toujours plus de tâches et de temps supplémentaire à donner, la formation continue fait douloureusement défaut, et les perspectives d'évolution de carrière sont étriquées (il suffit de regarder la baisse des départs en formation CAPA-SH ou les possibilités de formation professionnelle).

Oui, comme l'ensemble des salarié-es d'un pays riche comme la France, nous valons mieux que ça !